

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 22/09/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 22/09/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.6
		à la maîtrise d'œuvre

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

14

Séance Publique ordinaire du **18 septembre 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉANGLES  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mme Patricia MARROCQ  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mme Patricia MARROCQ à M. Julien PELLICER  
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Frank GOBATTO**

**Objet : Rénovation énergétique du Centre de loisirs – Avant projet**

**RAPPORTEUR :** Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Madame l'adjointe au Maire rappelle que par délibération en date du 28 juin 2021, le conseil municipal validé un programme de travaux pour la réhabilitation du Centre de loisirs situé rue Jean Moulin, dont l'enveloppe prévisionnelle s'élevait à 443 927,96 €

Pour rappel, des subventions ont été sollicitées, mais n'ont pas toutes été obtenues. Cette opération n'a donc pu être programmée.

Toutefois lors du dernier rapport d'orientation l'adjointe au Maire avait proposé de réaliser ce travail en régie, et les sommes nécessaires à l'achat des matériaux ont été portées au budget, ainsi que le lot plomberie, plus technique, qui sera réalisé par entreprise.

Aujourd'hui elle propose de valider l'APD de cette opération.

#### Descriptif des travaux :

Dans le cadre des objectifs de réduction des consommations énergétiques, la commune a décidé de rénover dans sa globalité le Centre de Loisirs.

Un diagnostic énergétique a été établi en 2021 sur le critère de la consommation énergétique le bâtiment est classé G, les travaux prévus vont permettre suivant la simulation réalisée de classer ce bâtiment en D.

Les travaux comprendront l'amélioration thermique de l'ensemble du bâtiment avec :

- l'isolation des combles
- l'isolation des murs périphérique
- l'installation d'une chaudière à condensation gaz
- le changement de toutes les menuiseries
- la mise aux normes de l'installation électrique
- l'installation de l'éclairage LED
- la peinture intérieure de l'ensemble des locaux

Afin de permettre la circulation des personnes à mobilité réduite, des aménagements sont prévus aux abords du bâtiment avec la création de trottoirs et rampes.

A l'intérieur du bâtiment seront aménagés deux sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux vont permettre également de revoir l'agencement des différents espaces dédiés aux enfants et à l'équipe pédagogique.

Le coût de l'ensemble de ces travaux de réhabilitation de ce bâtiment est estimé à 223 000 € TTC est détaillé comme suit :

- création d'un chauffage central  
avec chaudière à gaz à condensation : 70 000 € TTC
- Menuiseries : 35 000 € TTC
- Peinture / Sol : 35 000 € TTC
- Electricité : 30 000 € TTC
- Platerie / Isolation : 33 000 € TTC
- Plomberie : 15 000 € TTC
- VRD Accessibilité : 5 000 € TTC

et dont les plans sont annexés à la présente délibération.

Madame l'adjointe au Maire rappelle que ce dossier a fait l'objet d'un arrêté de subvention de 147 976 € de DSIL, prorogé jusqu'à fin décembre.

Elle propose donc de valider l'ensemble de ces aménagements et de commencer dès que possible, en particulier pour la partie chaufferie et l'achat des matériaux.

Les autres travaux se dérouleront en site occupé et ne pourront se dérouler que sur les périodes hors vacances scolaires.

En collaboration avec l'équipe pédagogique, des locaux seront libérés à mesure de l'avancement du chantier, afin de réaliser les travaux tout en permettant au Centre de loisirs de fonctionner.

Les travaux réalisés en régie débuteront au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, la livraison de l'ensemble du bâtiment est prévue pour la fin de l'année 2024.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide de valider l'ensemble de ces aménagements dont le coût est estimé à 223 000 € TTC et détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Frank GOBATTO



Le Maire,

Xavier BALLENGNIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 SEP. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 22 SEP. 2023